



Association SAUVEGARDE DES JARDINS D'EXCEPTION MENTONNAI

Numéro SIRET : **91182261700021**

Code APE : **9104Z**

74 ROUTE DU VAL DE GORBIO
06500 MENTON

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2025 au 31/12/2025

CABINET C2C

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE

Inscrit au Tableau de l'Ordre des experts comptables Région de Marseille Paca

RCS NICE 353 597 024

Capital Social 412 500 euros

TVA Intracom : FR 54 353 597 024

Site Internet : www.mentonconseils.fr

Adresse Mail : accueil@adverys.fr

Bilan Actif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement	160 080	157 576	2 504	51 681
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	32 276	29 277	2 999	12 977
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	30 707	22 258	8 449	14 590
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	37 813	23 179	14 634	22 184
	Autres immobilisations corporelles	33 878	27 542	6 336	14 127
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
ACTIF CIRCULANT	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	294 754	259 832	34 922	115 559
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	102 587		102 587	46 885
	Autres créances				
	Charges constatées d'avance				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités				32 594
	Total de l'actif circulant (IV)	102 587		102 587	79 478
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		397 341	259 832	137 509	195 038

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à moins d'un an 102 587 46 885

Bilan Passif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé)		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	17 409	16 760
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(301)	649
	Subventions d'investissement	1	1
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	17 109	17 410
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	48 779	
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 617	83 244
	Dettes fiscales et sociales	4 158	4 383
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	2 846	
	Produits constatés d'avance		90 000
	Total des dettes (1)	120 400	177 627
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	137 509	195 038
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(301,38)	649,19
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		120 400	177 627
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	943	5 248
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	404 043	442 654
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	323 704	621 397
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés	90 000	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	4 015	
	Autres produits	90	11
	Total des produits d'exploitation	822 795	1 069 310
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	733 316	954 081
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	100	9
	Salaires		(234)
	Cotisations sociales		(75)
	Dotation aux amortissements et dépréciations	80 673	85 674
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		90 000
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	524	4
	Total des charges d'exploitation	814 613	1 129 459
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 182	(60 149)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		8 182	(60 149)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	8 483	
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		8 483	
RESULTAT FINANCIER		(8 483)	
RESULTAT COURANT avant impôts		(301)	(60 149)
	Produits exceptionnels		62 673
	Charges exceptionnelles		1 875
RESULTAT EXCEPTIONNEL			60 798
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		822 795	1 131 983
TOTAL DES CHARGES		823 097	1 131 334
EXCEDENT ou DEFICIT		(301)	649
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **137 509** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **822 795** euros
 - un total charges de **823 097** euros
 - dégage un résultat de **-301** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **Association SAUVEGARDE DES JARDINS D'EXCEPTION MENTONNAI** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **137 509** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **822 795** euros et un total **charges** de **823 097** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-301** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise						
Fonds propres avec droit de reprise						
Ecarts de réévaluation						
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité	16 760	649				17 409
Autres réserves						
Report à nouveau						
Excédent ou déficit de l'exercice	649	(649)		301		(301)
Situation nette	17 409			301		17 108
Fonds propres consommables						
Subventions d'investissement	1					1
Provisions réglementées						
TOTAL	17 410			301		17 109

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	160 080					160 080
	Autres	32 276					32 276
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	192 356					192 356
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui	30 707					30 707
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	37 777		36			37 813
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	13 500					13 500
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	20 378					20 378
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	102 362		36			102 398
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		294 718		36			294 754

Amortissements

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement			108 399	49 177		157 576
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			19 300	9 977		29 277
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			127 698	59 155		186 853
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui			16 117	6 141		22 258
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			15 593	7 586		23 179
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport			7 559	3 375		10 934
Matériel de bureau, mobilier			12 192	4 416		16 608	
Emballages récupérables et divers							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			51 461	21 519		72 979	
TOTAL				179 159	80 673		259 832

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	2 801	2 801	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	99 786	99 786	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES		102 587	102 587	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	48 779	48 779		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	64 617	64 617		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 158	4 158		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	2 846	2 846		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		120 400	120 400		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges à payer

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		3 840
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNIS.FACT.NON PAR</i>	3 840	3 840

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Annexe libre

Etat exprimé en **euros**

Certaines dépenses de fonctionnement supportées par l'association sont du ressort de la ville de Menton.

Elles sont comptabilisées pour les montants suivants :

- Communication / Publicité = 43 594,80€
- Déchetterie = 4 654,78€
- Véhicule utilitaire = 5 942,29€
- Entretien divers du jardin = 4 843,20€

**ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE
DES JARDINS D'EXCEPTION DU MENTONNAIS**

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

74, route du Val de Gorbio

Serre de la Madone

06500 MENTON

N° Siret 911 822 617 00021

N° RNA W062017708

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025**

Aux membres,

I - Opinion :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée du 20 septembre 2022, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association pour la Sauvegarde des Jardins d'Exception du Mentonnais relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion :

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III - Justification des appréciations :

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Fait à Nice,
Le 12 juin 2026



Nicolas FIORESE
Commissaire aux comptes

Annexe :

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les membres du Bureau de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillons des éléments suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la

collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- nous apprécions le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de notre rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, de formuler une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

f



Bilan Actif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025			31/12/2024
Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
160 080	157 576	2 504	51 681
32 276	29 277	2 999	12 977
30 707	22 258	8 449	14 590
37 813	23 179	14 634	22 184
33 878	27 542	6 336	14 127
294 754	259 832	34 922	115 559
102 587		102 587	46 885
			32 594
102 587		102 587	79 478
397 341	259 832	137 509	195 038

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à moins d'un an

102 587

46 885

Bilan Passif

 Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

Capitaux Propres	Capital (dont versé)		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	17 409	16 760
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(301)	649
	Subventions d'investissement	1	1
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	17 109	17 410
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	48 779	
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 617	83 244
	Dettes fiscales et sociales	4 158	4 383
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	2 846	
	Produits constatés d'avance		90 000
	Total des dettes (1)	120 400	177 627
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	137 509	195 038
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(301,38)	649,19
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		120 400	177 627
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	943	5 248
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	404 043	442 654
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	323 704	621 397
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
	Utilisations des fonds dédiés	90 000	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	4 015	
	Autres produits	90	11
	Total des produits d'exploitation	822 795	1 069 310
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	733 316	954 081
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	100	9
	Salaires		(234)
	Cotisations sociales		(75)
	Dotation aux amortissements et dépréciations	80 673	85 674
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		90 000
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	524	4
	Total des charges d'exploitation	814 613	1 129 459
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 182	(60 149)



Compte de Résultat 2/2

 Etat exprimé en euros
 Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		8 182	(60 149)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	8 483	
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		8 483	
RESULTAT FINANCIER		(8 483)	
RESULTAT COURANT avant impôts		(301)	(60 149)
	Produits exceptionnels		62 673
	Charges exceptionnelles		1 875
RESULTAT EXCEPTIONNEL			60 798
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		822 795	1 131 983
TOTAL DES CHARGES		823 097	1 131 334
EXCEDENT ou DEFICIT		(301)	649
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **137 509** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **822 795** euros
 - un total charges de **823 097** euros
 - dégage un résultat de **-301** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **Association SAUVEGARDE DES JARDINS D'EXCEPTION MENTONNAI** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **137 509** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **822 795** euros et un total **charges** de **823 097** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-301** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
16 760	649			17 409
649	(649)		301	(301)
17 409			301	17 108
1				1
17 410			301	17 109



Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
	160 080					160 080
	32 276					32 276
S	192 356					192 356
	30 707					30 707
	37 777		36			37 813
	13 500					13 500
	20 378					20 378
	102 362		36			102 398
	294 718		36			294 754

Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement			108 399	49 177		157 576
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles			19 300	9 977		29 277
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			127 698	59 155		186 853
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement			16 117	6 141		22 258
Instal technique, matériel outillage industriels			15 593	7 586		23 179
Autres Instal., agencement, aménagement divers			7 559	3 375		10 934
Matériel de transport			12 192	4 416		16 608
Matériel de bureau, mobilier						
Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			51 461	21 519		72 979
TOTAL			179 159	80 673		259 832

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							



Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	2 801	2 801	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	99 786	99 786	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES	102 587	102 587	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	48 779	48 779		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	64 617	64 617		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 158	4 158		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	2 846	2 846		
	TOTAL DES DETTES	120 400	120 400		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				



Charges à payer

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

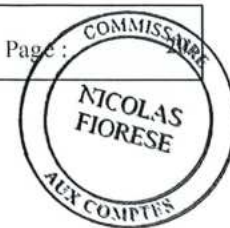
31/12/2025

Total des Charges à payer		3 840
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 840
FOURNIS.FACT.NON PAR	3 840	



Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			



Annexe libre

Etat exprimé en euros

Certaines dépenses de fonctionnement supportées par l'association sont du ressort de la ville de Menton.

Elles sont comptabilisées pour les montants suivants :

- Communication / Publicité = 43 594,80€
- Déchetterie = 4 654,78€
- Véhicule utilitaire = 5 942,29€
- Entretien divers du jardin = 4 843,20€